RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

P.V D'ASSEMBLEE EXTRA ORDINAIRE

ABEILLES
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 1 000,00 Euros
Siège Social :
58 AVENUE PIERRE GRENIER 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
RCS NANTERRE 913 654 083

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés le 14/07/2025

Les associés de la SASU ABEILLES, au capital de 1 000,00 Euros divisé en 1000 actions sociales,dont le siège social est au 58 AVENUE PIERRE GRENIER 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT , se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée accusé de réception, par le président.

- L'assemblée est présidée par Monsieur NAVARATHINARAJA Kaursikan, en qualité de Président de la société.

- Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

- Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- Les statuts de la société

- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée

- Les feuilles de présence

- Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours au moins avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi.
Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

- Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

- Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Premiere **Résolution**

La démission de la présidence Monsieur NAVARATHINARAJA Kaursikan, qui sera remplacé par Monsieur OROS PETRE, à compter du 14/07/2025

- Monsieur OROS PETRE, reprend l'actif et le passif de la société, il est donne quitus a Monsieur NAVARATHINARAJA Kaursikan, à compter du 14/07/2025

DEUXIEME **Résolution**

- Monsieur NAVARATHINARAJA Kaursikan, propriétaire de 1000 actions cède et transfère au cessionnaire Monsieur OROS PETRE, à compter du 14/07/2025.

Elle est réalisée moyennant le prix total de 1 000.00 €,

TROISIEME **Résolution**

Décidé de transférer le siège social du 58 AVENUE PIERRE GRENIER 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT AU 15 Rue de la Coopération 93240 STAINS à compter du 14/07/2025

QUATRIEME **Résolution**

décidé de modifier l'objet social comme suit : Achat Vente de tous produits non réglementés à compter du 14/07/2025

CINQUIEME **Résolution**

MODIFICATION ET MISE A JOUR DES STATUTS

Monsieur NAVARATHINARAJA Kaursikan,
Ancien président



Monsieur OROS PETRE,
Nouveau Président



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président et les associées